

# 12

## R A P P O R T

### **OBJET : OPERATION DE RENOVATION URBAINE DE METZ-BORNY – AMENAGEMENT DES RUES D'ARTOIS, DU BOULONNAIS ET CHEMIN DU BARROIS**

Dans le cadre du Grand Projet de Ville de Metz-Borny, les travaux de résidentialisation (aménagement des cours Maine, Anjou et Normandie) sont désormais totalement terminés.

Par délibération du 28 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'aménagement de la plate-forme socio-économique. Les travaux sont en cours de réalisation.

La réfection des rues va permettre de finaliser l'aménagement du quartier en rénovant les voiries adjacentes au Grand Domaine et aux cours résidentialisées.

Sont concernées les rues suivantes :

- Artois
- Boulonnais

Ainsi que le chemin du Barrois

L'aménagement des rues d'Artois et du Boulonnais prévoit, suivant le principe de l'Agence REICHEN ET ROBERT, les travaux suivants :

- Traitement des espaces piétons en béton désactivé
- Maintien des arbres existants et plantations de deux arbres supplémentaires
- Maintien de 29 places de stationnement
- Création de ralentisseurs au droit des passages publics des bâtiments
- Remise à neuf de l'éclairage public
- Pose de murets-banquettes à proximité des sorties de garages afin de garantir la sécurité des piétons

Les travaux relatifs à l'aménagement du chemin du Barrois sont les suivants :

- Réalisation d'un cheminement mixte piétons-vélos entre la rue du Barrois et le carrefour de Bade
- Plantation de quatre arbres
- Installation de l'éclairage public

La mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux se fera en procédure d'appels d'offres et de procédure adaptée.

Les travaux se dérouleront au second semestre 2011, en coordination avec les travaux du boulevard d'Alsace.

L'estimation de ces travaux est la suivante :

Aménagement des rues d'Artois et du Boulonnais

**567 304 € HT - 720 000 € TTC**

- . Part ANRU : 170 191 € HT, soit 30% du montant des travaux HT
- . Part VDM : 397 113 € HT, soit 70% du montant des travaux HT

Aménagement chemin du Barrois

**41 780 € HT - 49 969 € TTC**

- . Part ANRU : 12 534 € HT, soit 30% du montant des travaux HT
- . Part VDM : 29 246 € HT, soit 70% du montant des travaux HT

La motion est en conséquence.

## MOTION

### **OBJET : OPERATION DE RENOVATION URBAINE DE METZ-BORNY – AMENAGEMENT DES RUES D'ARTOIS, DU BOULONNAIS ET CHEMIN DU BARROIS**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 22 décembre 2000 approuvant la convention Grand Projet de Ville de Metz pour le quartier de Metz-Borny, signée par Monsieur le Maire et Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 12 février 2001,

VU la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ayant entraîné l'adoption d'une nouvelle stratégie de rénovation urbaine nécessitant la constitution d'un nouveau dossier de co-financement du projet urbain de Metz-Borny et la signature d'une convention de partenariat,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2003 approuvant le cadre global du projet de recomposition urbaine présenté par l'équipe conduite par le Cabinet REICHEN et ROBERT,

VU l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

VU la délibération du 17 décembre 2009 relative à la signature d'un avenant à la convention signée avec l'ANRU,

VU l'avis favorable rendu le 11 février 2010 par le Comité d'Engagement de l'ANRU pour la rénovation urbaine de la Ville de Metz, quartier de Metz-Borny,

VU les observations formulées par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 20 mai 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010 approuvant la signature de l'avenant à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

CONSIDERANT la nécessité de finaliser le réaménagement de l'ensemble du secteur « Plateforme Grand Domaine » et résidentialisation « Cours Maine, Anjou, Normandie »,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des travaux est de 769 969 € Toutes Taxes Comprises,

### **DECIDE**

La réalisation de travaux d'aménagement des rues Artois, Boulonnais et chemin du Barrois. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût total de ces trois opérations est estimé à 769 969 € Toutes Taxes Comprises.

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure d'appel d'offres ou de procédure adaptée selon les seuils des marchés, en vue de la réalisation de l'opération susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

L'Adjointe Déléguée :  
**Isabelle KAUCIC**